

JMJ : l'ignorance des médias français

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 16 août 2011

Je viens de lire, ahurie, cette information publiée par *Le Figaro* à propos des MJM qui ont démarré aujourd'hui à Madrid :

JMJ: le pardon accordé aux "avortées"

Selon le quotidien régional Ouest France, 200 confessionnaires ont été montés dans le plus grand parc du centre de Madrid, le Retiro. Entre 10 heures du matin et 22 heures, 2 000 prêtres sont sur le qui-vive pour confesser pèlerins et badauds, dans leur langue.

Exceptionnellement pour cette édition des MJM l'archevêque de Madrid a décidé d'accorder le pardon aux femmes qui ont avortées et qui le regrettent, indique le quotidien sans rentrer plus dans les détails.

Je n'ai rien inventé, même pas les fautes d'orthographe. D'ailleurs on retrouve tout cela à l'identique sur le site d'*Ouest-France*. Mais oui : le grand quotidien national croit savoir que le pardon pour les « avortées » est quelque chose d'exceptionnel, mais qu'il suffit de regretter d'être « avortée » pour l'obtenir.

En réalité cela fait quelques jours que l'information a été donnée dans les médias espagnols, sans être reprise en France malgré le nombre important de jeunes Français qui font le voyage de Madrid. Soyons donc plus précis : à l'occasion des MJM, soit du 16 au 22 août, les prêtres confessant des personnes, hommes ou femmes, qui s'accusent d'avoir avorté ou d'avoir participé à un avortement pourront leur donner l'absolution, pouvoir réservé normalement à l'évêque puisque le péché d'avortement entraîne l'excommunication automatique, *latae sententiae*. Si dans certains pays et diocèses ce pouvoir d'absoudre un « péché réservé » est habituellement délégué à de nombreux prêtres, le principe reste que l'évêque seul peut lever cette excommunication après confession en bonne et due forme.

C'est l'archevêque de Madrid, le cardinal Rouco Varela, qui a décidé de déléguer largement ce pouvoir à l'occasion des MJM, pour que « tous les fidèles qui se rendront aux célébrations des MJM puissent avoir accès plus facilement aux fruits de la grâce divine, qui leur ouvre les portes d'une vie nouvelle », comme l'explique le communiqué du diocèse cité [ici](#).

Le communiqué précise que les jeunes s'accusant d'avortement recevront l'absolution à

condition de s'en être réellement repentis et d'accomplir une « pénitence convenable ».

Source : Infocatolicos.com

On est donc loin de la caricature colportée par les journaux français.

Le site officiel d'infos des JMJ de Madrid illustre joliment cet avis aux jeunes :